

## CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2012

Présents : Mr Butin, Mr Simonin, Mr Jeandidier, Mr Barateau, Mr Garbo, Mme Saunders, Mme Charrier-Grosjean, Mr Vinck, Mr De Zan

Absents : Mr Lebreton (procuration à Mr Butin), Mr Delanoy (procuration à Mr Simonin), Mr Voirand (procuration à Mr Jeandidier), Mme Repelin (procuration à Mr Vinck)

M. Jeandidier a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

### DCM n°2012-02-01 – FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires Compte Administratif 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur le Maire.  
Lequel peut se résumer ainsi :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses	:	342 023,98 €
Recettes	:	439 065,89 €
Excédent antérieur reporté	:	303 413,67 €

Soit un **excédent de 400 455,58 €** pour le résultat de Fonctionnement

- Section d'Investissement :

Dépenses	:	80 833,24 €
Recettes	:	118 136,64€
Déficit antérieur reporté	:	58 720,70 €

Soit un **déficit de 21 417,30 €** pour le résultat d'Investissement

### DCM n°2012-02-02 – FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires Compte de Gestion 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le Compte de Gestion établi par le Trésorier pour 2011, égal au Compte Administratif de la Commune, soit :

Section de Fonctionnement	:	excédent de 400 455,58 €
Section d'Investissement	:	déficit de 21 417,30 €

**DCM n°2012-02-03 – FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires**  
**Affectation du Résultat de l'Exercice 2011**

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- d'affecter 29 417,30 € à la section d'Investissement (compte 1068) du Budget Primitif 2012
- de reporter 371 038,28 € à la section de Fonctionnement (compte 002) du Budget Primitif 2012

**DCM n°2012-02-04 – FINANCES LOCALES – 7.2 Fiscalité**  
**Taux d'Imposition 2012**

- Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 15,03 %
- Foncier bâti : 17,78 %
- Foncier non bâti : 34,80 %

**DCM n°2012-02-05 – FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires**  
**Attribution des Subventions 2012**

- Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote les subventions aux associations pour l'année 2012 comme suit :

Bélier Meulson	9 000 €
AFR (Association Familles Rurales) de Maron	1 300 €
Club de l'Amitié de Maron	240 €
Association Pétanque et Loisirs de Maron	391,83 €
Comité des Fêtes de Maron	800 €
Association Amitié Silzer Meulsonne de Maron	220 €
Anciens combattants de Maron	50 €
Association Peinture et Patrimoine Lorrain (Messein)	100 €
Ecole de Musique E3M	250,80 €
ADMR	100 €
Restos du Coeur	200 €
Secours Populaire	200 €
Association des Donneurs de Sang	100 €
Association Avenir Cycliste de Villers	100 €
Radio Déesia	100 €

Elan (Association de commerçants et artisans de Moselle et Madon)	50 €
CLCV de Neuves-Maisons (Consommation, Logement, Cadre de Vie)	50 €

**DCM n°2012-02-06 – FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires**  
**Budget Primitif 2012**

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- A arrêté le Budget Primitif 2012 aux chiffres suivants :

- Section de Fonctionnement en équilibre avec :

en dépenses : 736 236,28 €  
en recettes : 736 236,28 €

- Section d'Investissement en équilibre avec :

en dépenses : 860 967,30 €  
en recettes : 860 967,30 €

Les deux sections sont votées au niveau du chapitre.

**DCM n°2012-02-07 – FINANCES LOCALES – 7.1 Décisions budgétaires**  
**Affouages 2012/2013 (Cession de bois de chauffage)**

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de :

- fixer le prix du stère de bois à 5,00 €
- limiter le nombre de stères à 8 stères maximum par foyer.  
Le volume sera revu au mois de septembre en fonction des coupes réalisées
- déterminer la période d'inscription du 2 mai au 29 juin 2012